



SPÉCIAL TEMPÊTE : 27 DÉCEMBRE 1999

N° 5

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bientôt le début de l'été, et les premières chaleurs, synonyme de danger pour une grande partie des bois à terre. Par chance, les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont permis jusqu'alors une bonne conservation du bois, même si elles ont parfois entravé les opérations d'exploitation. Ces dernières se poursuivent avec une capacité renforcée de 16 équipes mécanisées dont certaines travaillent en double voire triple poste.

Nous avons pu finaliser le 14 avril un accord avec la SNCF qui nous assurait théoriquement 3 trains par semaine vers la Belgique. Début juin, la réalité est toujours nettement en-deçà de ces prévisions optimistes puisque nous n'avons chargé jusqu'à présent qu'un peu plus de 13 trains depuis fin février. Malgré l'appui de transporteurs anglais et finlandais, notre capacité de transport routier reste elle aussi insuffisante.

Pourtant votre coopérative qui a nettement renforcé ses effectifs ne ménage pas ses efforts, et ce sont à présent plusieurs centaines de propriétaires qui ont vu leurs chablis exploités au moins en partie. Que les autres ne perdent pas patience, ils ne seront pas oubliés, chaque jour de nouveaux courriers partent pour signaler à des adhérents qu'une machine arrive sur leur

secteur. Par ailleurs, le retard pris en comptabilité se résorbe progressivement et le rythme de croisière est en vue avec Procofor.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni à plusieurs reprises ces derniers mois car les sujets n'ont pas manqué. On peut citer le lancement de l'aire de stockage humide de l'Empereur, où CFL compte déposer 30.000 m³ de grumes, et ce dès la fin juin. Les différentes aides à la trésorerie et au transport se mettent lentement en place et seront parfois abondées par les collectivités (Conseil Général de la Corrèze par exemple). Enfin, une politique de rémunération du bois a été décidée pour compenser les disparités de prix à la commercialisation des bois (voir page suivante). Dès le prochain numéro, nous serons sans doute en mesure de publier quelques premiers résultats. Des chiffres qui ne seront sans doute pas à la mesure du travail consenti tant par vous propriétaires sylviculteurs, que par la Coopérative ; mais avait-on vraiment le choix ?

Elie de Cosnac

SUR LE FRONT DES CHANTIERS CHABLIS

En quelques chiffres, le travail réalisé entre janvier et mai :

16 équipes « abatteuse + porteur » en action
(contre 5 fin 1999)

3 techniciens et 2 ingénieurs embauchés,
et 3 secrétaires comptables

75.000 m³ de bois exploités (au 30 avril)

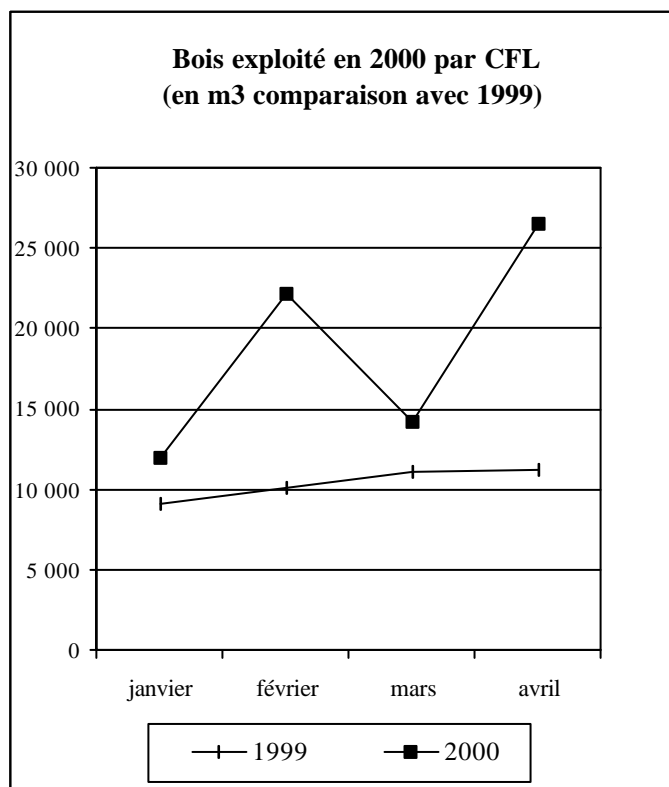
60.000 m³ de bois vendus (au 30 avril)
dont

13 trains ½ sur la Belgique

5 à 6 trains vers d'autres régions (Normandie et Pyrénées)

Lundi 3 juillet : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES A LAQUEUILLE (63) à 10 h à la salle Polyvalente

Les propriétaires du Puy-de-Dôme sont spécialement attendus !



QUE VAUT VRAIMENT MON BOIS ?

De nombreux adhérents se demandent quelle est la valeur de leurs arbres sinistrés. Ceux qui ont signé le contrat « solidarité-tempête », savent que la coopérative exploitera et vendra leurs chablis « au mieux ». Mais que signifie exactement ce terme ? Pour comprendre, il faut se rappeler comment se fixe le prix de la matière première bois.

1°. Le processus de formation du prix

a- *Le prix rendu usine*

En général, la Coopérative a contracté des marchés dans lesquels elle vend des produits définis, livrés sur le lieu d'implantation des usines consommatrices (en Limousin, Espagne, Midi Pyrénées, Sud Est et Belgique). Le prix peut être convenu en fonction d'unités de mesures différentes, selon les habitudes ou bien la perspective d'un contrôle et d'une réception plus aisée (m³, stère, tonne). Schématiquement on peut considérer qu'à ce niveau de la chaîne, pour une qualité et une essence donnée, les cours suivent une tendance internationale fluctuant faiblement en fonction des usines : ex : 330 F le m³ sous écorce.

b- *Le coût de transport*

Il constitue la principale variable de la chaîne. La distance qui sépare le lieu de prise en charge de la matière jusqu'à l'usine, le ou les moyens de transport, les ruptures de charges éventuelles peuvent faire varier ce coût de 40 F à près de 200 F du m³. D'où un prix, résiduel bord de route, une fois le transport payé, qui oscille (dans notre exemple) entre 290 F et 130 F le m³.

c- *La marge de la Coopérative*

Elle doit permettre de couvrir toutes les charges de la Coopérative. C'est à dire, d'une part les frais fixes et d'autre part les frais variables générés par l'activité du personnel oeuvrant à la récolte des chablis. Ce coût est généralement inclus dans le calcul pour un montant de 30 F du m³ et ramène le prix du bois à un niveau résiduel compris entre 260 F et 100 F le m³.

d- *Les coûts d'exploitation*

Ce sont ce que coûtent le bûcheronnage et le débardage. Ces coûts varient en fonction du volume moyen des bois et des distances de débardage dans une fourchette de 90 F à 110 F le m³. On obtient ainsi un prix supposé final qui oscille, pour le même produit entre (-10 F) le m³ et 170 F le m³.

e- *Les coûts exceptionnels et inconnus*

Ce sont des frais inhabituels liés à la venue des moyens d'exploitation étrangers (Anglais, Finlandais, Québécois et Suédois) ou des manques à gagner dus, soit à des événements imprévisibles (ex : route déviée qui augmente un coût de mise sur wagon), soit à des défauts de qualités, décelés seulement à la réception en scierie (fente interne) etc... Soit des prix finaux atteignant (-40 F) à 140 F du m³ !

f- *Les gains exceptionnels*

Il s'agit plus particulièrement, dans le cas de la tempête, de l'aide au transport. Elle devrait être d'environ 40 F du m³ et permettrait au prix résiduel des grumes, toujours dans notre exemple théorique, de remonter et d'évoluer dans une échelle de 0 F à 180 F du m³.

2°. Le processus de calcul de la rémunération du propriétaire

Comme l'exemple ci dessus l'a montré, le prix du bois pour un propriétaire peut être très différent de celui de son plus proche voisin pour peu que le hasard modifie toutes les variables.

C'est pour cela, que dans un souci d'équité, **le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 11 Mai 2000 :**

- qu'une péréquation sur les prix « bord de route » concernant les produits de même nature, serait effectuée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2000, puis ensuite par période de 3 mois.
- que seuls varieront les coûts d'exploitation directement imputables au chantier.
- que par la suite, un complément de rémunération pourra être apporté aux adhérents avant la clôture des comptes.

UN DÉMARRAGE LABORIEUX POUR PROCOFOR

Comme vous le savez, la tempête a coïncidé avec la mise en place au 1^{er} janvier 2000 du nouveau système informatique PROCOFOR pour remplacer le précédent qui avait 20 ans et ne passait pas l'an 2000. Pour ce logiciel en cours de développement, CFL était site pilote et était donc chargé de tester et valider le produit. On imagine que les conditions n'étaient pas les meilleures pour ce faire : volume d'activité en forte hausse, clients et fournisseurs entièrement nouveaux, et surtout logiciel présentant encore de nombreux « bugs ».

Grâce à l'embauche de nouvelles secrétaires comptables, le retard est en train de se combler. En tout état de cause, avec la nécessité de sauver le maximum d'épicéa avant l'été et la décision d'opérer une péréquation des prix du 1^{er} janvier au 30 juin, ce n'est qu'au cours de l'été que pourront être connus les prix finaux avec lesquels les bois seront rémunérés.

En attendant, il faudra encore s'armer de patience, qualité essentielle du forestier, mais qui convenons-en aura été sollicitée plus souvent qu'à son tour ces derniers mois...

LE POINT SUR LES ASSURANCES

Après une période de mise au point, les experts des assurances (Groupama notamment) se sont mis au travail pour traiter les centaines de dossiers d'indemnisation des dégâts forestiers. A ce jour, plus de la moitié des visites de terrain ont été effectuées, la plupart du temps avec un représentant de la coopérative. Nous avons pour objectif que toutes les visites de terrain soient effectuées début juillet.

Des premières propositions d'indemnisation sont déjà parvenues aux propriétaires, avec en général des valeurs d'avenir acceptables. En revanche, comme les valeurs de sauvetage définitives ne seront sans doute pas connues avant l'été (cf. article « Que vaut vraiment mon bois ? »), l'indemnisation définitive ne pourra être établie avant cette période.

Pour éviter de bloquer les dossiers, Groupama propose parfois (à défaut il faut le demander) une première tranche d'indemnisation de l'ordre de 50 % de la valeur d'avenir.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces règlements.

LE BOIS AVANCE, LA FORÊT REPARTIRA-T-ELLE ?

Grâce aux moyens mis en place par la Coopérative, de plus en plus de parcelles sinistrées commencent à être dégagées. Après un premier mouvement bien naturel de découragement, de nombreux propriétaires se décident à reboiser leurs parcelles pour que la forêt continue.

Après une année 2000 au plus bas niveau (seulement 80 hectares reboisés, car de nombreuses parcelles n'ont pu être préparées faute d'accès), ce sont 300 à 350 ha qu'il est prévu de reboiser au printemps 2001 voire même dès l'automne prochain. Voici un aperçu des questions que vous pouvez vous poser.

Sur quelles subventions puis-je compter ?

Le FFN (Fonds Forestier National) était appelé à disparaître au 1^{er} janvier 2000, et avec lui le système d'aides précédent (bons-subventions, primes et prêts FFN). Il devait être remplacé par un système d'aides forfaitaires selon des itinéraires techniques définis régionalement (par ex. « plantation de douglas à 1 100 tiges par ha, en montagne limousine, avec dessouchage et sous-solage, traitement contre l'hyloba et trois dégagements »). A chaque itinéraire technique correspond un devis-type sur lequel est appliqué un taux de subvention qui serait compris entre 50 % et 70 % ; la différence est qu'à présent ces montants sont forfaitaires (un peu comme en agriculture). Seulement, les modalités concrètes d'application prévues en janvier, ont été retardées par la tempête et ne sont toujours pas connues à ce jour (elle ne le seront paraît-il qu'à l'automne). On sait seulement que ne seront éligibles aux aides de l'Etat que les projets de plus de 4 hectares par blocs voisins d'au moins 1 ha (et non plus nécessairement d'un seul tenant comme auparavant), avec 2 essences possibles. Sachant cela, au propriétaire (s'il en a les moyens !) de reboiser à ses frais et d'attendre ensuite une subvention dont on ne connaîtra ni le montant ni la date de paiement avant de longs mois... Convenons que c'est peu encourageant.

Pour les propriétaires ne rentrant pas dans ces critères (et ils sont nombreux !) des mesures complémentaires pourront être apportées mais sont encore mal connues. Ainsi le Département de la Corrèze a-t-il décidé de débloquer 10 millions de francs d'aides exceptionnelles en faveur des petits propriétaires forestiers. Les modalités pratiques sont encore à l'étude, nous vous en tiendrons informés.

Quelles techniques employer pour remettre en état les terrains dévastés ?

Dans un certain nombre de cas, les techniques traditionnelles de dessouchage-

andainage garderont toute leur pertinence, pour un coût guère supérieur semble-t-il aux coûts actuels (de l'ordre de 6 000 à 6 500 F. H.T.). Le rangement de branches simples sera en revanche proscrit dans la majorité des cas compte tenu de la hauteur des souches.

Enfin, de nouvelles techniques de broyage sont actuellement en développement, quelques démonstrations ont été présentées dans la région en avril-mai. Le travail est effectué par de gros broyeurs (300 ou 600 CV) autoporteurs, aussi bien dans des parcelles exploitées que dans des parcelles non exploitées parce que sans débouchés économiques. Les coûts annoncés varient de 8 000 à 12 000 F. H.T. Toutefois ces techniques ne résolvent pas tout ; ne travaillant qu'en surface, elles gardent intactes les souches restées dans le sol, ce qui peut compliquer un éventuel sous-solage, et elles laissent un épais tapis de « mulch » (mélange de terre et de broyat de bois et branches). Ce tapis, même s'il a tendance à se tasser, constitue un obstacle à la plantation, peu pénalisant si l'exploitation du bois a été poussée, beaucoup plus problématique si celle-ci n'a pu avoir lieu. Dans ce cas, il faut passer un soc de charrue, ou pratiquer des potets, ce qui renchérit encore le coût de la plantation... même si le taux réduit de TVA à 5,5 % s'applique désormais à tous ces travaux.

Enfin, ce tapis même s'il peut avoir un effet bénéfique pour améliorer la rétention d'eau et limiter la repousse de la végétation concurrente, peut aussi provoquer un échauffement et une « faim d'azote » extrêmement dangereuse pour les plants.

Il existe également semble-t-il des broyeurs qui effectuent un travail du sol en profondeur en mélangeant la terre et le broyat. Dans ce cas, il faut s'assurer que l'on plante dans un substrat composé d'une majorité de terre... si l'on veut s'assurer d'une bonne reprise.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces techniques dont chacune trouvera sans doute sa place dans les reboisements à venir. Le salon Forexpo, qui s'est tenu à Soustons (Landes) du 7 au 9 juin, nous a apporté de nouvelles pistes de réflexion.

Quelles essences replanter ?

La plupart des propriétaires ont déjà tiré par eux-mêmes des conclusions : c'est ainsi...

... que l'on trouvera sans doute assez peu de candidats pour replanter de l'épicéa commun (pourquoi pas en revanche du Sitka ou du Grandis),

... que le douglas restera sûrement encore longtemps la vedette compte tenu de ses

nos régions,

... que le mélèze fera sans doute une percée remarquée, non seulement parce que sans aiguilles il résiste bien l'hiver à la tempête, mais aussi parce qu'une sylviculture dynamique dans le jeune âge permet d'obtenir rapidement des arbres de qualité,

... que les feuillus garderont toute leur place dans les stations qui leur conviennent.

En revanche, il faut se garder des affirmations simplistes parfois entendues ; le mélange feuillus-résineux, s'il semble séduisant sur le papier, se révèle souvent un échec dans la durée compte tenu des grandes différences de dynamique des espèces. Par ailleurs, un moyen de se prémunir contre les effets des tempêtes est peut-être de raccourcir les rotations et de ne pas laisser vieillir inutilement des peuplements arrivés à maturité. Que de fois les techniciens ont-ils entendu : « j'aurais dû vous écouter... vous m'aviez conseillé de vendre, et je ne l'ai pas fait... ils étaient si beaux... ». Qu'au moins cette douloureuse leçon ne soit pas oubliée.

Où trouver les plants, la main d'œuvre ?

On ne passe pas si facilement de 80 à 350 hectares de reboisement, d'autant que la demande sera très forte de toutes parts. Aussi, les premiers arrivés seront les premiers servis, c'est pourquoi nous vous demandons de prendre contact sans attendre avec votre Coopérative pour que nous puissions dès à présent effectuer les réservations de plants chez les pépiniéristes, mais aussi s'assurer du concours des entreprises de préparation de terrain ou de plantation. Même si vous n'êtes pas complètement sûrs, même si vous souhaitez savoir à quelles subventions vous avez éventuellement droit, faites-nous part sans tarder de vos projets. Notre équipe est à votre disposition pour vous conseiller et vous aider, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour ceux qui veulent reboiser rapidement :

- assurez-vous que vous avez la trésorerie nécessaire pour financer votre projet en attendant d'éventuelles subventions,
- contactez votre coopérative pour vérifier avec la DDAF si votre projet est éligible aux aides de l'Etat (ou éventuellement du département), ... et monter rapidement votre projet.

DU CHANGEMENT DANS LE SERVICE GESTION-SYLVICULTURE-REBOISEMENT

Depuis le 1^{er} avril 2000, Chantal PREVOSTO se consacre exclusivement à la mise en place du nouveau système informatique PROCOFOR et au suivi de l'assurance qualité.

C'est donc Etienne ROGER qui a repris la responsabilité du service Gestion-Sylviculture-Reboisement.

Par ailleurs, Marie-Noëlle DUFAURE qui attend un heureux événement pour le mois d'octobre, prendra ensuite un congé parental de trois ans.

Une nouvelle personne sera donc embauchée dans l'été pour assurer l'important programme de travaux pour les trois ans à venir :

- reboiser plusieurs centaines d'hectares,
- assurer le nécessaire entretien des plantations existantes,
- poursuivre l'effort d'amélioration des peuplements (élagage, dépressage, taille, balivage...),
- et mettre au point de nouveaux outils de gestion (cartographie informatique, intégration avec Procofor, etc.).

Vaste programme pour lequel vos idées seront les bienvenues !

SUBVENTIONS ACCORDÉES AU PROPRIÉTAIRE SUITE À LA TEMPÊTE

Subventions	Bénéficiaires	Modalités
Redressement des plants couchés par la tempête	Tout propriétaire > 2 ha (exceptionnellement moins)	Paiement sur constatation 4 000 F/ha * 70 %
Ouvertures des pistes	Communes, A.S.A, et autres structures, dont G.F. <i>Dans certains cas : adhérents de coopératives</i>	Acceptation sur devis Paiement sur facture acquittée 100 % des dépenses
Création de pistes et places de dépôt	Tout propriétaire	Acceptation sur devis Paiement sur facture acquittée Place de dépôt 70 à 80 % Autres équipements 50 à 60 %
Dégagement des parcelles	Tout propriétaire > 1 ha	Paiement sur constatation Taux de 80 %

DU NOUVEAU DANS LE PERSONNEL DE CFL

Entrée et départ :

Nous accueillons 3 nouveaux techniciens embauchés début mai :

- **Eric DULUC** vient en renfort d'Eric PAILLOT sur la Creuse,
- **David PLENECASSAGNE** seconde Bernard PALLUET et Gaël LAZZAROTTO sur la partie corrézienne du Plateau de Millevaches,
- **Ludovic GENTY** remplace Jérôme GIAT sur le secteur d'Ussel, qui après 5 ans comme chef d'exploitation, nous a quitté fin mai. Nous lui souhaitons bonne chance.

Début juillet un jeune ingénieur, **Cédric MASSACRIER**, travaillera également sur le secteur d'Ussel en même temps qu'il assistera le Directeur pour certaines tâches administratives (dossiers d'aides à la sortie des bois, au transport).

Par ailleurs, **Daniel GOBET**, ingénieur franco-espagnol embauché en janvier, continue son suivi commercial en Espagne et renforce Philippe THOMAS sur le Puy-de-Dôme.

Enfin, 1 secrétaire comptable et 2 comptables ont été recrutées pour faire face à la charge de travail.

Naissance :

Nous souhaitons également la bienvenue à :

Gabriel, 4^{ème} enfant d'**Etienne ROGER**, né le 15 avril à Tulle,
Clara, 1^{er} enfant d'**Eric PAILLOT**, née le 12 mai à Limoges,

Toutes nos félicitations aux heureux parents

EXPOSITION : "LA FORÊT, LE BOIS ET L'HOMME BAS-LIMOUSIN - CORRÈZE, XVIII^E-XX^E SIÈCLES"

La Corrèze des lendemains de la Révolution ne compte pas parmi les départements dont la forêt, par sa superficie ou sa qualité, retient l'attention. Or en l'espace d'un peu plus d'un siècle, la forêt et le bois sont devenus un des atouts majeurs de ce département. À partir des fonds conservés aux archives départementales de la Corrèze, mais aussi aux Archives Nationales et dans des collections privées (documents administratifs, presse, cartes et plans, photographies, dont de nombreux clichés prêtés par CFL), des coups de projecteurs sont donnés sur l'histoire de ce "réveil à la forêt". **Horaires d'ouverture** de la salle d'exposition des archives départementales (Le Touron - 19000 Tulle) : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30 du 26 juin au 31 décembre.

L'exposition s'accompagne de la publication d'un **catalogue** d'une centaine de pages en quadrichromie. Il sera mis en vente à partir de la mi-juillet aux archives départementales, au prix de 100 F (plus les éventuels frais de port), payables par chèque libellé à l'ordre de Monsieur le régisseur de la régie de recettes des archives départementales.

Pour tout renseignement, s'adresser aux archives départementales : 05.55.20.11.91 (télécopie : 05.55.20.95.47/mél. : archives@cg19.fr).